Ville de Grevenmacher
Muselmetropol

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Place du Marché à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	**Place du Marché**
Début :	**Mardi 27 septembre 2022 à 08h00**
Fin :	**Mardi 27 septembre 2022 à 13h00**
Motif :	Livraison
Règlement :	GRE-242-2022

Grevenmacher, le 23 septembre 2022

La secrétaire communale adjointe
contreseing Art. 74 de la loi communale

Administration de la Ville de Grevenmacher

Carole Clemens

Le bourgmestre

Léon Gloden